

L'inquiétante assurance de la France

16 juin 1994

XAVIER ANGLARET*

La France innocente ou coupable au Rwanda? En plaidant l'innocence, Pierre Erny a récemment contribué dans ces lignes à montrer la complexité d'un dossier trop souvent instruit de manière expéditive (*nos éditions du 3 juin*). Je voudrais aller plus loin.

Jusqu'à la fin de l'année 1993, la France soutenait militairement le régime du président Habyarimana dans la guerre civile qui l'opposait de-

malgré des motifs louables. Dans la mesure où une telle ma-ladresse pourrait avoir eu des conséquences sur la vie de cen-taines de milliers de personnes, la question est tellement légitime qu'elle ne saurait être assimi-lée à un quelconque faux procès.

Le régime Habyarimana n'était ni « équilibré » ni « raisonnable ». Passons sur la per-sonnalité controversée du pré-sident lui-même, pour les uns dirigeant éclairé, pour les au-

1993 d'une enquête internatio-nale aux conclusions accablantes.

Au prix de son soutien à l'armée gouvernementale, la France a pu faire pression pour obtenir un règlement politique du conflit avec le FPR. Les ac-cords de paix d'Arusha, qui ont marqué en 1993 la fin de la guerre civile, prévoyaient entre autres l'entrée de ministres FPR au gouvernement et l'inté-gration de soldats rebelles dans l'armée rwandaise. Les blocages politiques (provenant prin-cipalement de l'entourage pré-sidentiel) ont empêché la mise en place du gouvernement pluri-ethnique prévu dans ces accords et les extrémistes hutu opposés au partage du pouvoir ont fini par l'emporter.

Dans les heures suivant l'as-sassinat du président Habyari-mana (dans lequel ils sont les principaux suspects), ils ne se sont pas contenté de reprendre la guerre contre le FPR inter-rompue un an auparavant : ils ont dans le même temps déclen-ché l'extermination des popula-tions civiles tutsi et des hutus progressistes, provoquant ainsi délibérément un des plus grands génocides du XX^e siècle. Et tous ceux qui, comme moi,

ont assisté aux premiers jours de cette hallucinante chasse à l'homme peuvent témoigner du fait que l'armée rwandaise, af-firmée par trois années d'aide française, a participé à ce géno-cide au côté des milices civiles.

Il faut donc souligner avec force le caractère exceptionnel de la situation dans laquelle se trouve maintenant la France. Ce n'est pas tous les jours qu'on est accusé d'avoir une part de responsabilité dans un crime contre l'humanité. On nous dit que des massacres auraient eu lieu de toute façon ; que compte tenu de l'historique des rap-ports entre Tutsi et Hutu, le FPR avait pris le risque de pro-

voquer une explosion en déclen-çant la guerre en 1990.

On rajoute que la France re-connait avoir échoué dans sa tentative de prévenir le pire, mais qu'elle n'a rien à se repro-cher. Tout cela est possible. Mais loin de me soulager, l'as-surance sans faille dont témoi-gnent nos dirigeants dans une affaire aussi grave m'inquiète. J'aurais été plus rassuré par l'expression d'un doute ou d'un regret - même minimes et même officieux. Serait-ce si in-concevable qu'on ait pu com-mettre une erreur d'apprécia-tion? Avons-nous fait tout notre possible pour nous assu-rer qu'on ne risquait pas de ren-

forcer les extrémistes hutu en voulant les affaiblir?

Je ne suis qu'un simple ci-toyen mal informé. L'absence de débat sur un événement de cette portée ne fait que renfor-cer ma méfiance vis-à-vis de la politique africaine de la France, et le sentiment que l'opacité de cette politique sous les gouver-nements successifs cache un empirisme inavouable. Je sou-haiterais être détrompé.

* Médecin. En mission à Kigali pour le compte de l'Unité In-serm 330, dans le cadre d'un projet de recherche franco-rwandais sur la prévention de la tuberculose chez les sujets infectés par le VIH.

Une part de responsabilité dans un crime contre l'humanité

”

puis 1990 aux rebelles du FPR. On nous dit qu'elle raisonnait ainsi en terme de moindre mal ; qu'elle privilégiait la stabilité d'un gouvernement issu de la population hutu (fortement majoritaire dans le pays), pour tenter de prévenir le chaos que n'aurait pas manqué d'entraî-ner une victoire du FPR à forte composante tutsi. C'est possi-ble. Mais comme la pureté des intentions n'est pas un gage d'innocence, il reste à examiner si la France n'est pas coupable d'avoir agi maladroitement

tres dictateur complice, voire organisateur en sous-main des exactions commises par son en-tourage. Une chose est certaine, c'est que dans cet entourage les extrémistes hutu opposés à la paix avec le FPR et prônant la « purification ethnique » étaient parfaitement identifia-bles, au sein de partis de la ma-jorité gouvernementale (le MRND et le CDR) et de milices (les Interhamwé) ayant pignon sur rue. Il en résultait des mas-sacres périodiques de civils tutsi, qui avaient fait l'objet en

ABONNEMENTS

● Par courrier à LA CROIX BP 4 - 99505 PARIS ENTREPRISES

● Par téléphone au (1) 44.21.60.21 de 8 h 30 à 19 heures du lundi au vendredi

● Par minitel au 3615 LA CROIX

Merci d'effectuer votre paiement par chèque bancaire ou postal à l'ordre de LA CROIX l'Événement

TARIFS D'ABONNEMENTS

	FRANCE	BELGIQUE	CEE DOM-TOM*	AUTRES PAYS*
3 mois	435 F	2 100 FB	640 FF	776 FF
6 mois	870 FF	3 800 FB	1 250 FF	1 523 FF
1 an	1 695 FF	7 000 FB	2 450 FF	2 990 FF

* Port avion compris.

Soutien lecteur France 1 AN : à partir de 1 695 FF
Solidarité lecteur France 1 AN : à partir de 2 500 FF
Soutien lecteur Belgique 1 AN : à partir de 10 000 FB
Solidarité lecteur Étranger 1 AN : à partir de 3 000 FF

Prix TTC (TVA 2,1 %)